

**ARRETE MODIFICATIF N° 201/ARS OI/DSP/2018**  
**Portant composition, pour l'Océan Indien,**  
**de la commission de contrôle mentionnée à l'article L 162-22-18 du Code de la**  
**Sécurité sociale,**

**Le Directeur Général de l'Agence de Santé de l'Océan Indien**

- VU le code de la sécurité sociale et notamment son article L.162-22-18 et R 162-42-8,
- VU l'arrêté n°127/ARS/2010 du 30 juillet 2010 portant constitution fixée à l'article L.162-22-18 du Code de la Sécurité Sociale par l'article 275 du décret du 31 mars 2010 de la commission de contrôle,
- VU la consultation du directeur général de l'UNCAM pour proposition de désignation des représentants des caisses locales d'assurance maladie et du service médical,
- VU l'arrêté N°201/ARS OI/DSP/2017 portant composition pour l'Océan Indien.

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

**L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté N° 201/ARS OI/DSP/2017 sus-visé est modifié comme suit :**

La commission de contrôle prévue à l'article L 162-22-18 du code de la sécurité sociale, pour le ressort de l'Agence de Santé Océan Indien, est composée comme ci-après :

**A – Au titre de l'Agence Régionale de Santé :**

- Etienne BILLOT, Directeur de la Stratégie et de la Performance, Titulaire, *Président*
- Elisabeth AH-KO, Responsable de la Mission Inspection et Contrôle, *Suppléante*
- Gilles VIGNON, Directeur de la Délégation d'Ile de La Réunion, *Titulaire*
- Stéphane COURTOIS, *Suppléant*
- Denis LERAT, Directeur des Systèmes d'Information, *Titulaire*
- Jean-François CLAIN, *Suppléant*
- Guy Noël CHAN WAN, *Titulaire*
- Adeline DOMMERGUE, *Suppléante*
- Xavier MONTSERRAT, Directeur de la Délégation d'Ile de Mayotte, *Titulaire*
- Patrick BOUTIE, *Suppléant*

**B – Au titre des Caisses Locales d'Assurance Maladie et du service médical**

- Au titre de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion :
  - Christophe MADIKA, Directeur de la CGSS, *Titulaire*
  - Vanessa DUBOIS WANG, Sous-directeur branche santé, *Suppléante*
  - Daniel VITTE, Sous-directeur GDR, *Titulaire*
  - Patrick RAOUL, Responsable du Pôle GDR, *Suppléant*
  - Jean-Xavier BELLO, Directeur Adjoint, *Titulaire*
  - Soraya ONIAN, *Suppléante*

- Au titre de la Caisse réunionnaise du RSI :
  - Jean-Marc TOMEZAK, Directeur, *Titulaire*
  - Jean-Marie NIVELLEAU, Responsable GDR, *Suppléant*
  
- Au titre de la Direction Régionale du Service médical :
  - Docteur Sophie RUGGIERI, Directrice régionale, *Titulaire*
  - Docteur Pierre LAGACHERIE, Médecin conseil Chef de service, *Suppléant*

Le reste est sans changement.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, rue Félix Guyon, 97400 Saint-Denis, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de l'Agence de Santé Océan Indien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil administratif de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2018



Le Directeur général,

Le directeur général adjoint



Etienne BILLOT